

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**ETATS FINANCIERS****TUNISIE FACTORING**

Siège social : Centre Urbain Nord – Avenue Hédi Karray- 1082 Tunis Mahrajène-

La société Tunisie Factoring publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2004 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 26 mai 2005. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes, Mr Fayçal Derbel (Sté FINOR).

**ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2004****BILAN**

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31 décembre	
<b>ACTIFS</b>		<u>2004</u>	<u>2003</u>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
Immobilisations incorporelles		1 409 677	1 371 754
Moins : amortissements		(576 567)	(393 869)
	3	<u>833 110</u>	<u>977 885</u>
Immobilisations corporelles		414 208	395 669
Moins : amortissements		(252 175)	(198 625)
	4	<u>162 033</u>	<u>197 044</u>
Immobilisations Financières	5	8 048 972	2 175 063
		<u>8 048 972</u>	<u>2 175 063</u>
Autres actifs non courants	6	55 230	93 346
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<u><u>9 099 345</u></u>	<u><u>3 443 338</u></u>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Acheteurs factorés		56 012 888	49 746 469
Moins : provisions		(1 727 521)	(1 394 091)
	7	<u>54 285 367</u>	<u>48 352 378</u>
Autres actifs courants	8	315 556	188 785
Placements et autres actifs financiers	9	2 450 000	12 750 000
Liquidités et équivalents de liquidités	10	251	318
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<u><u>57 051 174</u></u>	<u><u>61 291 481</u></u>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<u><u>66 150 519</u></u>	<u><u>64 734 819</u></u>

Tunisie Factoring - (suite) -

**ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2004**  
**BILAN**

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31 décembre	
		2004	2003
<b><u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u></b>			
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		4 400 000	4 400 000
Réserves légales		182 008	131 180
Résultats reportés		<u>1 818 147</u>	<u>1 312 425</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT		<u>6 400 155</u>	<u>5 843 605</u>
Résultat de l'exercice		<u>1 052 138</u>	<u>1 016 550</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	11	<u>7 452 293</u>	<u>6 860 155</u>
<b><u>PASSIFS</u></b>			
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Emprunts	12	6 837 000	9 819 000
Provisions non affectées	13	<u>2 235 512</u>	<u>1 875 138</u>
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		<u>9 072 512</u>	<u>11 694 138</u>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	7	16 053 676	14 441 346
Autres passifs courants	14	1 355 271	1 143 770
Concours bancaires et autres passifs financiers	15	<u>32 216 767</u>	<u>30 595 410</u>
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		<u>49 625 714</u>	<u>46 180 526</u>
TOTAL DES PASSIFS		<u>58 698 226</u>	<u>57 874 664</u>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<u>66 150 519</u>	<u>64 734 819</u>

**ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2004**  
**ETAT DE RESULTAT**

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31 décembre	
		2004	2003
<b>REVENUS</b>			
Commissions de factoring		2 078 143	1 968 089
Intérêts de financement		<u>3 235 381</u>	<u>3 150 982</u>
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	16	<u>5 313 524</u>	<u>5 119 071</u>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	21	<u>(1 641 288)</u>	<u>(1 751 171)</u>
<b>PRODUITS NETS</b>		<u>3 672 236</u>	<u>3 367 900</u>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Charges de personnel	17	783 998	730 596
Dotations aux amortissements	18	237 210	201 615
Dotations nettes aux provisions	19	693 804	612 029
Autres charges d'exploitation	20	<u>705 111</u>	<u>560 451</u>
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<u>2 420 123</u>	<u>2 104 691</u>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<u>1 252 113</u>	<u>1 263 209</u>
Produits des placements	22	97 790	65 939
Autres gains ordinaires	23	34 132	7 308
Autres pertes ordinaires		<u>(83)</u>	<u>-</u>
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<u>1 383 952</u>	<u>1 336 456</u>
Impôts sur les sociétés	24	<u>(331 814)</u>	<u>(319 906)</u>
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>		<u>1 052 138</u>	<u>1 016 550</u>

Tunisie Factoring - (suite) -

## ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2004

## ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	2004	2003
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Encaissements reçus des acheteurs factorés	25	151 355 997	141 345 732
Financement des adhérents	25	(150 419 203)	(133 724 887)
Encaissements provenant des crédits à court terme	26	86 513 948	77 604 179
Remboursements des crédits à court terme	26	(80 632 772)	(86 862 814)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel	27	(1 502 788)	(1 146 023)
Intérêts payés	28	(1 769 745)	(1 506 757)
Produits divers encaissés	29	43 336	-
Impôts et taxes payés	30	(616 127)	(695 901)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		<u>2 972 646</u>	<u>(4 986 471)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	31	(61 715)	(262 524)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	32	666	14 860
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	33	(370 000)	(1 418 076)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	34	716 592	1 226 480
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		<u>285 543</u>	<u>(439 260)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Dividendes et autres distributions	11	(440 000)	(440 000)
Encaissements provenant des emprunts	12	-	2 910 000
Remboursements d'emprunts	12	(2 691 000)	(2 400 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		<u>(3 131 000)</u>	<u>70 000</u>
<b>Variation de trésorerie</b>		<u>127 189</u>	<u>(5 355 731)</u>
Trésorerie au début de l'exercice		(5 861 757)	(506 026)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	10 et 15	(5 734 568)	(5 861 757)

## SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(Montants exprimés en dinars)

PRODUITS	CHARGES		SOLDES					
	2004	2003	2004	2003				
Commissions de factoring	2 078 143	1 968 089			2 078 143	1 968 089		
Intérêts de financement	3 235 381	3 150 982	Charges financières nettes	1 641 288	1 751 171	1 594 093	1 399 811	
Revenus	5 313 524	5 119 071	Charges financières	1 641 288	1 751 171	Marge commerciale (PNB)	3 672 236	3 367 900
Marge commerciale (PNB)	3 672 236	3 367 900	Autres charges externes	672 740	528 792	Valeur ajoutée brute	-	-
<u>Sous total</u>	<u>3 672 236</u>	<u>3 367 900</u>	<u>Sous total</u>	<u>672 740</u>	<u>528 792</u>	Excédent brut d'exploitation	2 183 127	2 076 853
Valeur ajoutée brute	2 999 496	2 839 108	Impôts et taxes	32 371	31 659		-	-
<u>Sous total</u>	<u>2 999 496</u>	<u>2 839 108</u>	Charges de personnel	783 998	730 596		-	-
Excédent brut d'exploitation	2 183 127	2 076 853	<u>Sous total</u>	<u>816 369</u>	<u>762 255</u>			
Produits des placements	97 790	65 939	Dotation aux amortissements	237 210	201 615		-	-
Autres gains ordinaires	34 132	7 308	Dotations nettes aux provisions	693 804	612 029		-	-
<u>Sous total</u>	<u>2 315 049</u>	<u>2 150 100</u>	Autres pertes ordinaires	83	-		-	-
			Impôts sur les sociétés	331 814	319 906		-	-
			<u>Sous total</u>	<u>1 262 911</u>	<u>1 133 550</u>	Résultat des activités ordinaires	1 052 138	1 016 550
						Résultat net de l'exercice	1 052 138	1 016 550

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS****NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La société a été créée le 30 juin 1999 avec pour objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue des comptes, encaissement et recouvrement de créances détenues par ses clients et ses correspondants représentées par des factures.

Le capital initial s'élève à quatre millions de Dinars (D: 4.000.000) divisé en quatre cent mille (400.000) actions de dix dinars chacune, souscrites en numéraires et libérées intégralement lors de la souscription.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 15 juin 2001, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de D : 400.000 pour le porter à D : 4.400.000 et ce, par l'émission de 40.000 actions nouvelles de D : 10 chacune, souscrites en numéraires et libérées intégralement lors de la souscription.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

**NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

**2-1 : Immobilisations**

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire. Le matériel informatique étant amorti selon le mode dégressif.

Les taux retenus sont les suivants :

- Marque	15 ans	6,67%
- Logiciels	3 ans	33,33%
- Matériel de transport	5 ans	20,00%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,00%
- Matériel informatique	7 ans	15,00%
- Installations générales	10 ans	10,00%

**2-2 : Opérations d'affacturage**

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contre partie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées.
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

**2-3 : Politique de provisions**

La société constitue annuellement une provision globale égale à 1,5% de l'encours des factures achetées.

Parallèlement, les normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire n° 91-24 émise par la Banque Centrale de Tunisie le 17 décembre 1991, et telle que modifiée par les textes subséquents, sont appliquées.

Dans le cas où le montant de la provision résultant de l'application de la circulaire est inférieur à celui calculé en référence à l'encours des factures achetées; l'excédent est porté au passif du bilan sous la rubrique des provisions pour risques.

Dans le cas contraire, l'écart dégagé est prélevé sur la provision inscrite au passif du bilan et en cas d'insuffisance il est procédé à la dotation d'une provision complémentaire.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients.

Tunisie Factoring - (suite) -2-3-1: Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	-
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

2-3-2 : Les garanties

Sont considérées comme garanties

- Les créances détenues sur les acheteurs factorés, à l'exclusion des factures litigieuses et dans la limite de 90% :
  - . des créances courantes pour les acheteurs du secteur privé, à l'exclusion de l'encours des factures achetées et non échues sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ;
  - . des créances dont l'âge est inférieur à 360 jours, pour le secteur public
- Les garanties reçues des correspondants étrangers. Elles correspondent à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers, si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
- Les garanties reçues de l'assureur crédit. Elles correspondent à la somme des limites de garanties reçues de l'assureur crédit diminuée de la franchise selon que l'acheteur soit en dénommé ou en non dénommé, si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées diminué de la franchise et à l'encours des factures achetées diminué de la franchise s'il est inférieur à la somme des limites de garanties diminuée de la dite franchise.
- Les actifs financiers affectés.

2-3-3 : Méthodologie de classification

La classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes acheteurs, après imputation des fonds de garantie et des fonds disponibles revenant aux adhérents.

Pour se faire, il n'est pas fait de distinction entre les créances portées sur les acheteurs privés ou publics.

Un adhérent est classé selon l'âge des factures impayées ou en retard de paiement, non couvertes par le disponible et le fonds de garantie

**2-4 : Impôts sur les sociétés**

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

**2-5 : Taxe sur la valeur ajoutée**

Du fait qu'elle réalise simultanément des opérations taxables et des opérations non taxables, la société a le statut d'assujetti partiel. Elle est soumise, d'après l'article 9 II du code de la TVA, pour le calcul de la taxe déductible, à des dispositions spécifiques qui ont pour but de limiter la déduction à une fraction de la taxe « d'amont ».

## Tunisie Factoring - (suite) -

La fraction de taxe non récupérée est constatée soit en charge soit en immobilisation selon la nature de l'opération. La fraction récupérable est portée au débit du compte « Etat, TVA ».

La TVA collectée est enregistrée directement au crédit du compte « Etat, TVA ».

En fin de période, le solde du compte « Etat, TVA » fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

**NOTE 3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles s'analysent au 31 décembre 2004 comme suit :

	31 décembre 2004			VNC
	Valeur brute	Amortissements	Valeur Nette	2003
- Marque	1 000 000	(366 849)	633 151	700 000
- Logiciels informatiques	408 463	(209 718)	198 745	277 885
- Avance sur acquisition "Logo"	1 214	-	1 214	-
<b><u>Totaux</u></b>	<b><u>1 409 677</u></b>	<b><u>(576 567)</u></b>	<b><u>833 110</u></b>	<b><u>977 885</u></b>

Sont inclus dans le coût des immobilisations incorporelles, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

Les immobilisations acquises auprès de Tunisie leasing sont amorties sur la durée restante, eu égard à la date d'acquisition initiale.

Les mouvements enregistrés sur les comptes des immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

	Valeur brute	Amortissements	Valeur Nette
- Soldes au 31 Décembre 2003	1 371 754	(393 869)	977 885
- Investissements de la période	37 923		37 923
- Dotation aux amortissements		(182 698)	(182 698)
<b><u>Soldes au 31 décembre 2004</u></b>	<b><u>1 409 677</u></b>	<b><u>(576 567)</u></b>	<b><u>833 110</u></b>

**NOTE 4 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles s'analysent à la date de clôture comme suit :

	31 décembre 2004			VNC
	Valeur brute	Amortissements	Valeur Nette	2003
- Matériel de transport	76 480	(48 128)	28 352	40 855
- Mobiliers et matériel de bureau	146 840	(47 484)	99 356	114 636
- Matériel informatique	146 816	(117 477)	29 339	35 519
- Agencement, aménagement et installation	44 072	(39 086)	4 986	6 034
<b><u>Totaux</u></b>	<b><u>414 208</u></b>	<b><u>(252 175)</u></b>	<b><u>162 033</u></b>	<b><u>197 044</u></b>

Sont inclus dans le coût des immobilisations corporelles, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire. Le matériel informatique étant amorti selon le mode dégressif.

Les immobilisations acquises auprès de Tunisie leasing sont amorties sur la durée restante, eu égard à la date d'acquisition initiale.

Les mouvements enregistrés sur les comptes des immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

	Valeur brute	Amortissements	Valeur Nette
- Soldes au 31 Décembre 2003	395 669	(198 625)	197 044
- Investissements de la période	20 234		20 234
- Cessions de la période	(1 695)	962	(733)
- Dotation aux amortissements		(54 512)	(54 512)
<b><u>Soldes au 31 décembre 2004</u></b>	<b><u>414 208</u></b>	<b><u>(252 175)</u></b>	<b><u>162 033</u></b>

Tunisie Factoring - (suite) -

**NOTE 5 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

	31 décembre	
	<u>2004</u>	<u>2003</u>
- Titres de participation	675 000	675 000
- Titres immobilisés	1 212 000	1 393 000
- Billets de trésorerie	6 000 000	-
- Cautionnements Citi Bank	109 542	134 085
- Cautionnements imputables aux adhérents	(44 377)	(118 377)
- Prêt au personnel	96 807	91 355
<b>Total</b>	<b><u>8 048 972</u></b>	<b><u>2 175 063</u></b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "titres immobilisés" s'analysent ainsi:

	<u>Montant</u>	<u>Plus value de cession</u>
Solde au 31 décembre 2003	1 393 000	
- Acquisitions de l'exercice:		
*STPA	370 000	
- Cessions de l'exercice:		
*Sté les Couscouseries du Sud ( CDS )	(10 000)	3 355
*OXIA	(20 000)	4 851
*FLEXOPRINT	(431 000)	38 780
*Tunis Call Center	(90 000)	7 344
<b>Solde au 31 décembre 2004</b>	<b><u>1 212 000</u></b>	<b><u>54 330</u></b>

Le portefeuille titres se détaille comme suit:

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Montant</u>
- Sté Immobilière Méditerranéenne de Tunis ( SIMT )	6 750	<u>675 000</u>
<b>Total des titres de participation</b>		<b><u>675 000</u></b>
- Sté Tourisme Balnéaire et Saharien ( TBS )	10 000	100 000
- Sté les Couscouseries du Sud ( CDS )	20	10 000
- OXIA	2 000	20 000
- CARTHAGO CERAMIC	350	35 000
- FLEXP RINT	94	47 000
- GIPA	2 200	220 000
- Tunis Call Center	9 000	90 000
- STPA	1 380	<u>690 000</u>
<b>Total des titres immobilisés</b>		<b><u>1 212 000</u></b>

Les billets de trésorerie à long terme, émis par Tunisie Leasing pour un montant total de D : 6.000.000, se détaillent ainsi :

- Billet échéant le 25 mai 2006	2 000 000
- Billet échéant le 06 septembre 2006	3 000 000
- Billet échéant le 30 mai 2007	<u>1 000 000</u>
<b>Total des billets de trésorerie</b>	<b><u>6 000 000</u></b>

Tunisie Factoring - (suite) -

**NOTE 6 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS**

Les autres actifs non courants sont constitués des frais d'émission des emprunts à long terme et s'analysent au 31 décembre 2004 comme suit :

	31 décembre 2004		
	Valeur brute	Résorptions	Valeur nette
Frais d'émission des emprunts	153 892	(98 662)	55 230
<b><u>Totaux</u></b>	<b>153 892</b>	<b>(98 662)</b>	<b>55 230</b>

La résorption constatée au titre de l'exercice 2004, a été de D : 38.116.

**NOTE 7 : COMPTES COURANTS DES ADHERENTS ET COMPTES DES ACHETEURS**

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente au 31 décembre, comme suit :

	2004	2003
Comptes des acheteurs factorés		
Comptes des acheteurs locaux	49 732 093	42 333 184
Comptes des acheteurs export	3 669 066	4 635 593
Comptes des acheteurs import	2 611 729	2 777 692
	<u>56 012 888</u>	<u>49 746 469</u>
<b>Sous total (A)</b>	<b>56 012 888</b>	<b>49 746 469</b>
A déduire		
Provisions	(1 727 521)	(1 394 091)
	<u>54 285 367</u>	<u>48 352 378</u>
<b>Montant net</b>	<b>54 285 367</b>	<b>48 352 378</b>
Comptes des adhérents		
Correspondants étrangers	2 611 729	2 777 692
Fonds de garantie	7 378 666	6 276 807
Disponible	6 063 281	5 386 847
	<u>16 053 676</u>	<u>14 441 346</u>
<b>Sous total (B)</b>	<b>16 053 676</b>	<b>14 441 346</b>
<b>Financement des adhérents (A) - (B)</b>	<b>39 959 212</b>	<b>35 305 123</b>

**NOTE 8 : AUTRES ACTIFS COURANTS**

Le détail des autres actifs courants se présente au 31 décembre, comme suit :

	2004	2003
- Avances et acomptes au personnel	1 068	600
- Échéances à moins d'un an sur prêts au personnel	36 765	33 775
- Etat, excédent d'impôt sur les sociétés ( note 23 )	-	8 219
- Etat, TFP à reporter	14 587	-
- Compte courant STIF	130	130
- Charges constatées d'avance	228 233	72 398
- Produits à recevoir	34 773	73 663
- Compte d'attente	2 070	2 070
	<u>317 626</u>	<u>190 855</u>
<b>Total</b>	<b>317 626</b>	<b>190 855</b>
- Provision pour dépréciation des autres actifs courants	(2 070)	(2 070)
	<u>315 556</u>	<u>188 785</u>
<b>Total</b>	<b>315 556</b>	<b>188 785</b>

Les charges constatées d'avance englobent principalement les intérêts payés d'avance sur les financements à court terme pour D : 203 335.

Les produits à recevoir englobent essentiellement les commissions à facturer au titre des financements d'opérations export pour D : 22 524.

Tunisie Factoring - (suite) -

**NOTE 9 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS**

Ce poste englobe exclusivement des billets de trésorerie à court terme, émis par Tunisie Leasing et Tunisie Valeurs pour un montant total de D : 2.450.000, détaillé comme suit

* Billets de trésorerie émis par Tunisie Leasing	
- Billet échéant le 30 mai 2005	2 000 000
* Billets de trésorerie émis par Tunisie Valeurs	
- Billet échéant le 04 janvier 2005	450 000
<u>Total</u>	<u>2 450 000</u>

**NOTE 10 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES**

Les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent comme suit :

	31 décembre 2004	31 décembre 2003
- Banques	-	62
- Caisse	251	256
<u>Total</u>	<u>251</u>	<u>318</u>

**NOTE 11 : CAPITAUX PROPRES**

Les capitaux propres se détaillent au 31 décembre, comme suit :

	2004	2003
- Capital social	(A) 4 400 000	4 400 000
- Réserve légale	(B) 182 008	131 180
- Résultats reportés	<u>1 818 147</u>	<u>1 312 425</u>
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>	<u>6 400 155</u>	<u>5 843 605</u>
Résultat de l'exercice (1)	1 052 138	1 016 550
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(C) <u>7 452 293</u>	<u>6 860 155</u>
Nombre d'actions (2)	440 000	440 000
Résultat par action (1) / (2)	2.391	2.310

(A) Au 31 Décembre 2004, le capital social est de DT : 4.400.000 composé de 440.000 actions d'une valeur nominale de DT : 10 libérées en totalité.

La structure du capital est présentée ci-dessous :

<u>Actionnaire</u>	Capital souscrit	
	Et libéré	Pourcentage
Tunisie Leasing	2 399 970	54.54%
Tuninvest International Limited	476 400	10.83%
Tuninvest International SICAR	323 600	7.35%
Société Française de Factoring (actuellement Euro Factor - SA)	400 000	9.09%
Tunisie SICAR	200 000	4.55%
Tuninvest SICAR	200 000	4.55%
STIF	400 000	9.09%
Personnes physiques	30	0.00%
<u>Total</u>	<u>4 400 000</u>	<u>100.00%</u>

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint :

Tunisie Factoring - (suite) -

**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2004**  
(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2002	4 400 000	74 700	699 312	1 129 593	6 303 605
Affectations approuvées par l'A.G.O du 20 Mai 2003		56 480	1 073 113	(1 129 593)	0
Dotation au fonds social			(20 000)		(20 000)
Dividendes versés sur le bénéfice de 2002			(440 000)		(440 000)
Résultat de l'exercice 2003				1 016 550	1 016 550
Solde au 31 décembre 2003	4 400 000	131 180	1 312 425	1 016 550	6 860 155
Affectations approuvées par l'A.G.O du 28 Mai 2004		50 828	965 722	(1 016 550)	0
Dividendes versés sur le bénéfice de 2003			(440 000)		(440 000)
Dotation au fonds social			(20 000)		(20 000)
Résultat de l'exercice 2004				1 052 138	1 052 138
Solde au 31 décembre 2004	4 400 000	182 008	1 818 147	1 052 138	7 452 293

**NOTE 12 : EMPRUNTS**

**TABLEAU DES EMPRUNTS**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2004**  
(Montants exprimés en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Taux d'intérêts	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Remboursements	Fin de période		
						Solde	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<b>EMPRUNTS BANCAIRES</b>								
BTEI	5 000 000	TMM+1,75	Trimest. (2003-2007)	4 000 000	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
FMO*	EUR 2 000 000	TMM+1,25	Semest. (2004-2009)	2 910 000	291 000	2 619 000	2 037 000	582 000
<u>Total emprunts bancaires</u>		-		6 910 000	1 291 000	5 619 000	4 037 000	1 582 000
<b>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>								
EMPRUNT OBLIGATAIRE 2002	7 000 000	7.60%	Annuellement (2003-2007)	5 600 000	1 400 000	4 200 000	2 800 000	1 400 000
<u>Total emprunts obligataires</u>		-		5 600 000	1 400 000	4 200 000	2 800 000	1 400 000
<u>Total général</u>				12 510 000	2 691 000	9 819 000	6 837 000	2 982 000

\* Le crédit a été contracté pour un montant en dinars équivalent à EUR: 2.000.000, au taux du marché monétaire majoré de 1,25% sans que ce taux ne soit inférieur à 6,5%.

**NOTE 13 : PROVISIONS NON AFFECTEES**

Les provisions non affectées totalisent D : 2 235 512 au 31 décembre 2004, contre D : 1 875 138 au 31 décembre 2003 et s'analysent comme suit :

Solde au 31 décembre 2003	1 875 138
Dotation de l'exercice 2004	<u>360 374</u>
Solde des provisions non affectées au 31 décembre 2004	<u>2 235 512</u>

**NOTE 14 : AUTRES PASSIFS COURANTS**

Le détail des autres passifs courants se présente au 31 décembre, comme suit:

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
- Personnel, provisions pour congés payés	81 786	28 458
- Personnel, autres charges à payer	42 749	46 606
- Fonds social	104 096	83 727
- Etat, retenues sur salaires	22 518	9 192

## Tunisie Factoring - (suite) -

- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	535	393
- Etat, impôts sur les sociétés à liquider (note 24)	43 590	-
- Etat, TVA à payer	35 275	29 308
- Etat, TFP ,FOPROLOS ,TCL à payer	2 588	1 719
- Compte courant Tunisie Leasing	31 595	27 731
- C.N.S.S	39 019	31 831
- Avance sur cession titres immobilisés	50 000	-
- Autres créditeurs	12 495	12 616
- Diverses charges à payer	184 917	253 702
- Produits perçus d'avance	(A) 704 108	618 487
<u>Total</u>	<u>1 355 271</u>	<u>1 143 770</u>

(A) : Les produits perçus d'avance se rapportent aux intérêts sur les billets de trésorerie émis par Tunisie Leasing et Tunisie Valeurs, s'élevant respectivement à D: 703.820 et D: 288 .

**NOTE 15 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS**

Les concours bancaires et autres passifs financiers se détaillent au 31 décembre, comme suit :

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
- Échéance à moins d'un an sur emprunt BTEI (voir note 12)	1 000 000	1 000 000
- Échéance à moins d'un an sur emprunt FMO (voir note 12)	582 000	291 000
- Échéance à moins d'un an sur emprunt obligataire (voir note 12)	1 400 000	1 400 000
- Crédit à court terme UTB	(A) 2 653 410	3 576 098
- Ligne d'avance CITIBANK	(B) 4 000 000	8 000 000
- Ligne d'avance ABC	(C) 1 000 000	1 000 000
- Billets de trésorerie	15 500 000	9 000 000
- Intérêts courus	346 538	466 237
- Banques	<u>5 734 819</u>	<u>5 862 075</u>
<u>Total</u>	<u>32 216 767</u>	<u>30 595 410</u>

(A) : La convention porte sur un crédit à court terme de EURO : 7 622 450 (contre valeur FRF: 50.000.000), destiné à financer les opérations d'affacturage en devises (import - export).

Le taux d'intérêt est égal à L'EURIBOR majoré de 0,875 points, pour les tirages d'un montant supérieur ou égal à EURO : 22.875 (contre valeur de FRF: 150.000)

(B) : Cette ligne est valable pour une durée d'un an à compter du 15 Octobre 2004.

Elle est plafonnée à DT : 8.500.000 et productive d'intérêts au taux du marché monétaire majoré d'un point et demi.

(C) : Cette ligne est valable pour une durée de six mois à compter du 17 Décembre 2004.

Elle est plafonnée à DT: 1.000.000 et productive d'intérêts au taux du marché monétaire majoré d'un point et demi.

**NOTE 16 : REVENUS**

L'analyse des revenus du factoring au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004, se présente ainsi :

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
- Commissions de factoring	2 078 143	1 968 089
- Intérêts de financement	(A) 3 235 381	3 150 982
<u>Total</u>	<u>5 313 524</u>	<u>5 119 071</u>
- Encours de financement		
. Au début de l'exercice	35 305 123	37 395 191
. A la fin de l'exercice	39 959 212	35 305 123
. Moyenne	(B) 37 632 168	36 350 157
- Taux moyen annuel	(A) / (B) 8.60%	8.67%

Tunisie Factoring - (suite) –

**NOTE 17 : CHARGES DE PERSONNEL**

L'analyse de ce poste se présente au 31 décembre, comme suit :

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
- Salaires et complément de Salaires	670 093	601 270
- Cotisations sociales	86 984	104 888
- Autres charges sociales	26 921	24 438
<b>Total</b>	<b><u>783 998</u></b>	<b><u>730 596</u></b>

**NOTE 18 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS**

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements se détaillent ainsi :

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	182 698	130 646
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	<u>54 512</u>	<u>70 969</u>
<b>Total</b>	<b><u>237 210</u></b>	<b><u>201 615</u></b>

**NOTE 19 : DOTATIONS AUX PROVISIONS**

La dotation nette aux comptes de provisions pour risques sur la clientèle au titre de l'exercice 2004, s'élève à D : 693 804, contre D:612 029 à l'issue de l'exercice 2003.

Cette provision a été constituée conformément à la politique de la société en la matière (voir note 2.3) et s'analyse comme suit :

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
- Dotations aux provisions non affectées	360 374	452 993
- Dotations aux provisions affectées	470 414	423 131
- Reprises sur les provisions affectées	<u>(136 984)</u>	<u>(264 095)</u>
<b>Total</b>	<b><u>693 804</u></b>	<b><u>612 029</u></b>

**NOTE 20 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
- Achat de matières et fournitures	48 553	55 060
<b>Total des achats</b>	<b><u>48 553</u></b>	<b><u>55 060</u></b>
- Loyer	71 110	41 706
- Entretien et réparations	4 771	10 694
- Assurance crédit	96 250	-
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	43 482	37 587
- Services informatiques	45 811	3 040
<b>Total des services extérieurs</b>	<b><u>261 424</u></b>	<b><u>93 027</u></b>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	172 989	211 561
- Publicités, publications, relations publiques	42 018	20 166
- Transports	37 148	29 950
- Déplacements, missions et réceptions	19 761	15 611
- Frais postaux et de télécommunications	50 825	66 362
- Services bancaires et assimilés	49 888	23 156
- Transfert de charges	(42 948)	(17 654)
<b>Total des autres services extérieurs</b>	<b><u>329 681</u></b>	<b><u>349 152</u></b>
- Cotisation IFG	19 082	17 553

## Tunisie Factoring - (suite) -

- Jetons de présence	14 000	14 000
	<u>33 082</u>	<u>31 553</u>
<u>Total des charges diverses</u>		
- Impôts et taxes sur rémunérations	17 518	14 152
- T.C.L	11 309	10 859
- Droits d'enregistrement et de timbres	1 640	3 618
- TVA non récupérable	1 904	3 030
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>32 371</u>	<u>31 659</u>
<u>Total général</u>	<u>705 111</u>	<u>560 451</u>

**NOTE 21 : CHARGES FINANCIERES NETTES**

Les charges financières se détaillent au 31 décembre, comme suit :

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
- Intérêts sur emprunts	784 021	861 807
- Intérêts sur crédit UTB	86 216	128 531
- Intérêts sur ligne CITIBANK	309 271	551 579
- Intérêts sur ligne ABC	62 833	57 364
- Intérêts des billets de trésorerie	876 176	579 821
- Intérêts des comptes débiteurs	141 033	138 598
- Dotations aux résorptions des frais d'emprunts	38 116	40 119
- Perte de change	1 461	12 510
- Intérêts des dépôts créditeurs	(3 185)	(5 559)
- Intérêts sur placement en Billets de Trésorerie	(649 342)	(608 486)
- Commission de placement AMEN INVEST	-	36 750
- Gains de change	(5 312)	(41 863)
<u>Total des charges financières nettes</u>	<u>1 641 288</u>	<u>1 751 171</u>

**NOTE 22 : PRODUITS DES PLACEMENTS**

L'analyse des produits des placements se présente comme suit :

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
- Dividendes	1 880	36 595
- Plus value sur cession des titres immobilisés	54 330	23 873
- Plus value acquise sur titres immobilisés	23 205	-
- Autres produits financiers	4 861	5 471
- Intérêts de retard sur cession de titres immobilisés	13 514	-
<u>Total</u>	<u>97 790</u>	<u>65 939</u>

**NOTE 23 : AUTRES GAINS ORDINAIRES**

Les autres gains ordinaires s'élevant au 31 décembre 2004 à D : 34 132, englobent essentiellement des ristournes sur TFP suite à des actions de formation pour un montant de D : 26 266.

**NOTE 24 : IMPOTS SUR LES BENEFICES**

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2004, a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante:

## Tunisie Factoring - (suite) -

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
<b>Bénéfice comptable</b>	1 383 952	1 336 456
<b>A réintégrer</b>		
- Provisions pour congés payés	53 328	12 633
- Dotations aux provisions	830 788	876 124
- Provisions fiscales 1999 pour affaires en cours (régularisation)	-	170 343
- Provisions fiscales 2000 pour affaires en cours	-	407 376
- Provisions fiscales 2001 pour affaires en cours	57 053	-
- Diverses charges non déductibles	19 398	180
- Amortissement marque	66 849	66 667
- Affectation au fonds social	11 119	10 850
<b>A déduire</b>		
- Reprises sur provisions comptables	(136 984)	(264 095)
- Provisions fiscales 1999 pour affaires en cours (régularisation)	-	(170 343)
- Provisions fiscales 2000 pour affaires en cours	-	(407 376)
- Provisions fiscales 2001 pour affaires en cours	(57 053)	-
- Dividendes	(1 880)	(36 595)
	<u>2 226 570</u>	<u>2 002 220</u>
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>		
- Provisions pour créances douteuses	(208 531)	(267 597)
- Reprises sur provisions pour créances douteuses	131 030	234 906
	<u>2 149 069</u>	<u>1 969 529</u>
<u>Bénéfice fiscal</u>		
A déduire le montant réinvesti au titre des souscriptions d'actions soumises au minimum d'impôt	725 000	689 335
A déduire le montant réinvesti au titre des souscriptions d'actions non soumises au minimum d'impôt	490 000	370 000
	<u>934 069</u>	<u>910 194</u>
<u>Base imposable</u>		
<b>Impôt au taux de 35% (ou 20% du bénéfice fiscal )</b>	<u>331 814</u>	<u>319 906</u>
<b>A imputer</b>		
- Report d'impôt	(8 219)	-
- Acomptes provisionnels payés	(131 666)	(123 785)
- Retenues sur placements	(148 339)	(204 340)
	<u>43 590</u>	<u>(8 219)</u>
<u>Impôt à payer ( à reporter )</u>		

**NOTE 25 : ENCAISSEMENT RECUS DES ACHETEURS FACTORES**

		<u>2004</u>	<u>2003</u>
- Financement des adhérents en début de période	+ Note 7	35 305 123	37 395 191
- Financement des adhérents en fin de période	- Note 7	(39 959 212)	(35 305 123)
- Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	- Note 5	(118 377)	(44 377)
- Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	+ Note 5	44 377	118 377
- Financement des adhérents	+	150 419 203	133 724 887
- Produits à recevoir en début de période	+ Note 8	25 708	40 522
- Produits à recevoir en fin de période	- Note 8	(26 843)	(25 708)
- Revenus du factoring	+ Note 16	5 313 524	5 119 071
- TVA collectée	+	352 494	322 892
		<u>151 355 997</u>	<u>141 345 732</u>
<u>Encaissements reçus des acheteurs</u>			

Tunisie Factoring - (suite) -

**NOTE 26 : FLUX LIES AUX FINANCEMENTS**

	Début de période	Mouvements 2004		Fin de période
		Utilisations	Remboursements	
- Crédit à court terme UTB	3 576 098	14 010 084	14 932 772	2 653 410
- Ligne d'avance CITI BANK	8 000 000	20 000 000	24 000 000	4 000 000
- Ligne d'avance ABC	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
- Billet de trésorerie AMEN BANK	0	16 400 000	16 400 000	0
- Autres billets de trésorerie	9 000 000	42 500 000	36 000 000	15 500 000
<u>Sous total</u>	<u>21 576 098</u>	<u>93 910 084</u>	<u>92 332 772</u>	<u>23 153 410</u>
- Compte courant Tunisie Leasing	27 731	3 864	0	31 595
- Provisions rétrocedées	13 950	0	0	13 950
- Billets de trésorerie T/L	(11 500 000)	(7 000 000)	(10 500 000)	(8 000 000)
- Billets de trésorerie T/V	(1 250 000)	(400 000)	(1 200 000)	(450 000)
<u>Total</u>	<u>8 867 779</u>	<u>86 513 948</u>	<u>80 632 772</u>	<u>14 748 955</u>

**NOTE 27 : SOMMES VERSES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL**

		2004	2003
- Avances et acomptes au personnel en début de période	- Note 8	(600)	(2 050)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+ Note 8	1 068	600
- Prêts au personnel en début de période	- Note 5 et 8	(125 130)	(115 149)
- Prêts au personnel en fin de période	+ Note 5 et 8	133 572	125 130
- Compte courant STIF en début de période	- Note 8	(130)	0
- Compte courant STIF en fin de période	+ Note 8	130	130
- Compte d'attente en début de période	- Note 8	(2 070)	(2 070)
- Compte d'attente en fin de période	+ Note 8	2 070	2 070
- Charges constatées d'avance en début de période	- Note 8	(4 988)	(11 954)
- Charges constatées d'avance en fin de période	+ Note 8	24 898	4 988
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+ Note 14	28 458	16 160
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	- Note 14	(81 786)	(28 458)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+ Note 14	46 606	71 115
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	- Note 14	(42 749)	(46 606)
- Fonds social en début de période	+ Note 14	83 727	59 421
- Fonds social en fin de période	- Note 14	(104 096)	(83 727)
- Alimentation du Fonds social	+ Note 11	20 000	20 000
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+ Note 14	9 192	5 286
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	- Note 14	(22 518)	(9 192)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ Note 14	393	267
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- Note 14	(535)	(393)
- C.N.S.S en début de période	+ Note 14	31 831	18 088
- C.N.S.S en fin de période	- Note 14	(39 019)	(31 831)
- Autres comptes créditeurs en début de période	+ Note 14	12 616	12 616
- Autres comptes créditeurs en fin de période	- Note 14	(12 495)	(12 616)
- Diverses Charges à payer en début de période	+ Note 14	253 702	146 354
- Diverses Charges à payer en fin de période	- Note 14	(184 917)	(253 702)
- TVA, payées sur biens et services	+	24 766	9 127
- Charges de personnel	+ Note 17	783 998	730 596
- Autres charges d'exploitation	+ Note 20	705 111	560 461
- Impôts et taxes	- Note 20	(30 467)	(28 629)
- Autres gains	-	(7 850)	(10 009)
<u>Sommes versés aux fournisseurs et au personnel</u>		<u>1 502 788</u>	<u>1 146 023</u>

Tunisie Factoring - (suite) -

**NOTE 28 : INTERETS PAYES**

		<u>2004</u>	<u>2003</u>
- Intérêts courus sur crédits en début de période	+ Note 15	466 237	651 476
- Intérêts courus sur crédits en fin de période	- Note 15	(346 538)	(466 237)
- Intérêts payés d'avance sur crédits en début de période	- Note 8	(67 410)	(91 643)
- Intérêts payés d'avance sur crédits en fin de période	+ Note 8	203 335	67 410
- Produits perçus d'avance en début de période	+ Note 14	618 487	212 726
- Produits perçus d'avance en fin de période	- Note 14	(704 108)	(618 487)
- Frais d'émission d'emprunts	+ Note 6	-	29 100
- Produits à recevoir en début de période	- Note 8	(11 360)	-
- Produits à recevoir en fin de période	+ Note 8	7 930	11 360
- Charges financières	+ Note 21	1 641 288	1 751 171
- Résorption des autres actifs non courants	- Note 21	(38 116)	(40 119)
		<hr/>	<hr/>
<u>Intérêts payés</u>		<u>1 769 745</u>	<u>1 506 757</u>

**NOTE 29 : DIVERS PRODUITS ENCAISSES**

		<u>2004</u>	<u>2003</u>
- Dividendes à recevoir en début de période	+ Note 8	36 595	-
- Dividendes à recevoir en fin de période	- Note 8	-	-
- Dividendes reçus	+ Note 22	1 880	-
- Produits financiers	+ Note 22	4 861	-
		<hr/>	<hr/>
<u>Intérêts payés</u>		<u>43 336</u>	<u>-</u>

**NOTE 30 : IMPOTS PAYES**

		<u>2004</u>	<u>2003</u>
- Etat, impôts sur les sociétés à reporter début de période	+ Note 8	(8 219)	1 643
- Etat, impôts sur les sociétés à liquider fin de période	- Note 14	(43 590)	8 219
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+ Note 14	1 719	2 401
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	- Note 14	(2 588)	(1 719)
- Etat, TFP à reporter en début de période	- Note 8	-	-
- Etat, TFP à reporter en fin de période	+ Note 8	14 587	-
- TVA payées	+	318 203	336 822
- Impôts et taxes	+ Note 20	32 371	31 659
- Impôts sur les bénéficiaires	+ Note 24	331 814	319 906
- TVA non déductible	- Note 20	(1 904)	(3 030)
- Ristourne sur TFP	- Note 23	(26 266)	-
		<hr/>	<hr/>
<u>Impôts payés</u>		<u>616 127</u>	<u>695 901</u>

**NOTE 31 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

		<u>2004</u>	<u>2003</u>
- Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles	+ Note 3	37 923	112 892
- Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations corporelles	+ Note 4	20 234	139 699
- TVA sur Investissements	+	3 558	9 933
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<hr/>	<hr/>
		<u>61 715</u>	<u>262 524</u>

Tunisie Factoring - (suite) -

**NOTE 32 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

			<u>2004</u>	<u>2003</u>
- Encaissements provenant de la cession des immobilisations corporelles	+	Note 4	733	11 155
- TVA reversée	+		-	935
- Plus value sur cession d'immobilisation	+	Note 23	16	2 770
- Moins value sur cession d'immobilisation	-		(83)	-
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles</u>			<u>666</u>	<u>14 860</u>

**NOTE 33 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

			<u>2004</u>	<u>2003</u>
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	+	Note 5	-	375 000
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	+	Note 5	370 000	1 020 000
- Dépôts et cautionnements versés au cours de l'exercice	+	Note 5	-	23 076
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>			<u>370 000</u>	<u>1 418 076</u>

**NOTE 34 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

			<u>2004</u>	<u>2003</u>
- Titres de participation cédés au cours de l'exercice	+	Note 5	-	399 940
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	+	Note 5	551 000	780 000
- Avance sur cession titres immobilisés	+	Note 14	50 000	-
- Plus value acquise sur titres immobilisés	+	Note 22	23 205	-
- Intérêts de retard sur cession de titres immobilisés	+	Note 22	13 514	-
- Prêts recouverts	+	Note 5	-	22 667
- Plus values sur cession de titres	+	Note 22	54 330	23 873
- Dépôts et cautionnements récupérés au cours de l'exercice	+	Note 5	24 543	-
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>			<u>716 592</u>	<u>1 226 480</u>

**INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES****I - APPLICATION DE LA CIRCULAIRE N° 91-24 DE LA BCT EN MATIERE DE DIVISION, COUVERTURE DES RISQUES ET SUIVI DES ENGAGEMENTS****Note 1 : DIVISION ET COUVERTURE DES RISQUES****1.1 Application de l'article 1<sup>er</sup>**

Le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs ou égaux pour chacun d'entre eux, à 5% des fonds propres nets, s'élève à DT : 17.426.845 (A)

Le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs ou égaux pour chacun d'entre eux, à 15% des fonds propres nets, s'élève à DT : 9.195.582 (B)

Le montant des fonds propres nets s'élève à DT : 9.172.575 (C) (cf note 3)

$$\begin{array}{l} \text{(A)} \quad / \quad \text{(C)} \\ \text{(B)} \quad / \quad \text{(C)} \end{array} = \begin{array}{l} 1,90 \\ 1,00 \end{array} \quad \begin{array}{l} \text{Inférieur à 5} \\ \text{Inférieur à 2} \end{array}$$

Conclusion : article 1<sup>er</sup> respecté

**1.2 Application de l'article 2**

Les risques encourus sur le groupe AFFES représentent au 31 décembre 2004 32,88% des fonds propres nets, dépassant ainsi le seuil de 25% fixé par l'article 2 de la circulaire 91-24.

Conclusion : article 2 non respecté , néanmoins et selon l'organe de gestion de la société, ces dépassements s'expliquent par la politique de financement adoptée et qui retient comme seuil de référence les fonds propres du groupe, du moment où Tunisie Factoring est une filiale sous contrôle majoritaire de Tunisie Leasing, dans un contexte de consolidation des états financiers.

Tunisie Factoring - (suite) -

Par ailleurs, l'absence de quotités de pondération propres aux engagements pris dans le cadre des contrats d'affacturage, à l'instar des pratiques étrangères en la matière, explique ces dépassements.

**1.3 Application de l'article 3**

Le montant total des risques encourus sur les dirigeants, administrateurs et actionnaires dont la participation au capital est supérieure à 10%, s'élève à DT : 8.000.000 (A)

Le montant des fonds propres nets s'élève à DT : 9.172.575 (B) (cf note 3)

(A) / (B) = 0,87 Inférieur à 3

Conclusion : article 3 respecté

**1.4 Application de l'article 4**

Fonds propres nets / Risques encourus = 22,27% (1) Supérieur à 8%

(1) Voir note 3

Conclusion : article 4 respecté

**Note 2 : SUIVI DES ENGAGEMENTS****2.1 Classification des actifs**

La classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes acheteurs, après imputation des fonds de garantie et des fonds disponibles revenant aux adhérents.

Pour se faire, il n'est pas fait de distinction entre les créances portées sur les acheteurs privés ou publics.

Un adhérent est classé selon l'âge des factures impayées ou en retard de paiement, non couvertes par le disponible et le fonds de garantie

**2.2 Comptabilisation des revenus**

Les commissions non encaissées à la clôture de l'exercice, sont déduites des comptes de produits et classées au bilan sous la rubrique « Produits réservés ».

Les commissions sont considérées encaissées tant que le compte de l'adhérent présente un solde disponible positif.

Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce, conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991.

**2.3 Evaluation des garanties**

La société s'est conformée à l'article 10 de la circulaire n° 91-24 de la BCT, pour l'évaluation des garanties.

Sont considérées comme garanties :

- Les créances détenues sur les acheteurs factorés, à l'exclusion des factures litigieuses et dans la limite de 90% :
  - . des créances courantes pour les acheteurs du secteur privé, à l'exclusion de l'encours des factures achetées et non échues sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ;
  - . des créances dont l'âge est inférieur à 360 jours, pour le secteur public
- Les garanties reçues des correspondants étrangers. Elles correspondent à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers, si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
- Les garanties reçues de l'assureur crédit. Elles correspondent à la somme des limites de garanties reçues de l'assureur crédit diminuée de la franchise selon que l'acheteur soit en dénommé ou en non dénommé, si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées diminué de la franchise et à l'encours des factures achetées diminué de la franchise s'il est inférieur à la somme des limites de garanties diminuée de la dite franchise.
- Les actifs financiers affectés.

**2.4 Affectation des provisions**

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées pour chaque client, en appliquant le taux de provision par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues.

Les taux de provision par classe sont :

. A : Actifs courants	-
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

Tunisie Factoring - (suite) -

**Note 3 : RESPECT DE L'ARTICLE 4 DE LA CIRCULAIRE 91-24****3.1 RISQUES ENCOURUS**

	Engagements bruts	Pondération	Risques encourus
Risques encourus sur la clientèle ( note 4 )	41 795 620		35 784 177
Immobilisations corporelles et incorporelles	995 143	100%	995 143
Immobilisations financières	2 048 972	100%	2 048 972
Autres actifs courants	765 556	100%	765 556
Concours en faveur d'organismes financiers spécialisés	8 000 000	20%	1 600 000
Banques et caisses	251	20%	50
<b>TOTAL DES RISQUES ENCOURUS</b>	<b>53 605 542</b>		<b>41 193 898</b>

**3.2 FONDS PROPRES NETS DE LA SOCIETE**

Capital social	+	4 400 000
Réserves et résultats reportés	+	2 000 155
Résultat de l'exercice	+	1 052 138
Provisions non affectées	+	2 235 512
Autres actifs non courants	-	(55 230)
Distributions prévues	-	(460 000)
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES NETS</b>		<b>9 172 575</b>
<b>3.3 FONDS PROPRES NETS / RISQUES ENCOURUS</b>		<b>22.27%</b>

**Note 4 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE**

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Financement des adhérents	36 240 231	1 972 436	648	40 653	1 705 244	39 959 212
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>36 240 231</b>	<b>1 972 436</b>	<b>648</b>	<b>40 653</b>	<b>1 705 244</b>	<b>39 959 212</b>
Produits réservés	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>36 240 231</b>	<b>1 972 436</b>	<b>648</b>	<b>40 653</b>	<b>1 705 244</b>	<b>39 959 212</b>
Engagements hors bilan sur opérations de factoring	1 656 723	174 348	59	5 278	0	1 836 408
<b>TOTAL HORS BILAN</b>	<b>1 656 723</b>	<b>174 348</b>	<b>59</b>	<b>5 278</b>	<b>0</b>	<b>1 836 408</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>37 896 954</b>	<b>2 146 784</b>	<b>707</b>	<b>45 931</b>	<b>1 705 244</b>	<b>41 795 620</b>
Garanties imputables sur risques encourus	B 3 282 435	1 001 486	0	0	0	4 283 921
Garanties non imputables sur risques encourus	34 433 748	787 925	707	1 375	0	35 223 755
Provisions affectées	C 0	0	0	22 278	1 705 244	1 727 522
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE</b>	<b>37 716 183</b>	<b>1 789 411</b>	<b>707</b>	<b>23 653</b>	<b>1 705 244</b>	<b>41 235 198</b>
<b>RISQUES ENCOURUS</b> A-B-C	<b>34 614 519</b>	<b>1 145 298</b>	<b>707</b>	<b>23 653</b>	<b>0</b>	<b>35 784 177</b>

Tunisie Factoring - (suite) –

**II – LES ENGAGEMENTS HORS BILAN****Note 1 : LES ENGAGEMENTS DONNES**

Les principaux engagements donnés se détaillent comme suit :

- Engagements envers les correspondants étrangers	894.721
- Engagements de financement	941.688
<u>Total des engagements donnés</u>	<u>1.836.409</u>

**Note 2 : LES ENGAGEMENTS RECUS**

Les principaux engagements reçus concernent

- Les cautions données par Tunisie Leasing au profit des banques pour une valeur de D : 27.000.000.
- Les garanties reçues des correspondants étrangers pour un montant de D : 3.296.758.
- Les garanties reçues de l'assureur crédit sur les acheteurs domestiques sans recours pour un montant de D : 987.163.

**Note 3 : LES ENGAGEMENTS RECIPROQUES**

Les principaux engagements réciproques concernent la portion des crédits obtenus des bailleurs de fonds et non utilisée au 31 Décembre 2004 :

<u>Bailleurs de fonds</u>		<u>Crédits obtenus</u>	<u>Montant non utilisé</u>
- CITIBANK	DT	8.500.000	4.500.000
- AMEN BANK	DT	8.000.000	4.533.252
- UTB	EURO	7.622.450	6.000.660

Les autres engagements réciproques concernent les titres immobilisés ayant fait l'objet de contrats de portage et qui s'élèvent à D : 1.212.000.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2004**

Messieurs les Actionnaires,

- 1-** En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale ordinaire du 31 mai 2002, nous avons examiné les états financiers de la Société « Tunisie Factoring » pour l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

- 2-** Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière, il a comporté les vérifications que nous avons jugées nécessaires en la circonstance, et notamment celles consignées dans la note n°93-23 de la Banque Centrale de Tunisie et compte tenu des normes prudentielles définies par la circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers, un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par la direction, ainsi que la présentation des états financiers pris dans leur ensemble.

- 3-** Notre audit a été planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives et d'avoir, par conséquent, une base fiable à l'expression de notre opinion.
- 4-** Les états financiers ci-joints arrêtés au 31 décembre 2004 font apparaître un total du bilan de D : 66.150.519, et un bénéfice net de D : 1.052.138.
- 5-** Ces états, ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises et notamment les règles de présentation des états financiers et de prise en compte, d'évaluation et de divulgation des opérations découlant des transactions de l'entreprise.
- 6-** Des risques encourus sur un même bénéficiaire, s'élevant à la clôture de l'exercice à D : 3.012.021, représentent 33,88% des fonds propres nets, dépassant ainsi le seuil de 25% fixé par l'article 2 de la circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991.

Ce dépassement s'explique, selon l'organe de gestion de la société, par la politique de financement adoptée et qui retient comme seuil de référence les fonds propres du groupe, du moment où Tunisie Factoring est une filiale sous contrôle majoritaire de Tunisie Leasing, dans un contexte de consolidation des états financiers.

Tunisie Factoring - (suite) -

OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS

- 7-** Sur la base des diligences que nous avons accomplies, et à l'exception de la remarque développée dans le paragraphe précédent, nous certifions que les états financiers de la Société « Tunisie Factoring » arrêtés au 31 décembre 2004, tels qu'ils figurent en annexe du présent rapport sont réguliers et sincères et traduisent fidèlement la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

VERIFICATIONS & INFORMATIONS SPECIFIQUES

- 8-** Conformément aux dispositions des articles 201 et 266 du code des sociétés commerciales, nous avons examiné les informations relatives à la situation financière et aux comptes données par votre conseil d'administration dans les documents mis à votre disposition à l'occasion de l'assemblée générale.

Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

- 9-** Par ailleurs, nous avons noté que les conditions d'inscription des titres émis par la société dans les comptes en valeurs mobilières aux noms des actionnaires sont conformes aux dispositions de la loi n°2000-35 du 21 mars 2000, des articles 314 et 315 du code des sociétés commerciales ainsi que celles prévues par le décret 2001-2728 du 20 novembre 2001.

**Tunis, le 26 Avril 2005**  
**Le Commissaire aux Comptes**  
**Fayçal DERBEL**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2004**

Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous vous informons que votre conseil d'administration nous a donné avis des opérations suivantes régies par les dispositions des articles précités.

I- CONVENTIONS ANTERIEUREMENT AUTORISEES1 – Contrat d'assistance technique

Votre conseil d'administration réuni le 30 juin 1999, a approuvé la convention d'assistance technique conclue avec la Société Française de Factoring (actuellement EURO FACTOR – SA).

En vertu de cette convention, la Société Française de Factoring s'engage à fournir au profit de Tunisie Factoring, l'assistance technique et le savoir faire nécessaire à l'exercice et au développement de l'activité d'affacturage, conformément aux normes internationales. Ces prestations sont fournies moyennant une rémunération forfaitaire de FFR : 80.000 par an.

2 – Placements en billets de trésorerie auprès de Tunisie Leasing

Votre conseil d'administration réuni le 18 décembre 2002 a autorisé le placement des excédents de trésorerie dans la limite de MD : 12.000, auprès de Tunisie Leasing en priorité.

A la clôture de l'exercice, l'encours des billets de trésorerie émis par Tunisie Leasing et souscrits par votre société, s'élève à MD : 8.000 détaillé comme suit :

- Un billet de MD : 2.000 échéant le 30 mai 2005 au taux de 7,6 % ;
- Un billet de MD : 2.000 échéant le 25 mai 2006 au taux de 7,6 % ;
- Un billet de MD : 3.000 échéant le 06 septembre 2006 au taux de 7,6 % ;
- Un billet de MD : 1.000 échéant le 30 mai 2007 au taux de 7,6%.

3 – Placements en billets de trésorerie auprès de Tunisie Valeurs

Votre conseil d'administration réuni le 16 avril 2004 a autorisé la souscription par votre société de billets de trésorerie émis par Tunisie Valeurs, d'un montant total de MD : 1.250.

A la clôture de l'exercice, l'encours est composé d'un billet de trésorerie d'un montant de MD : 450 échéant le 4 janvier 2005, au taux de 6,13%.

Toutes ces opérations ne suscitent de notre part aucune remarque particulière.

Par ailleurs, et de notre côté nous n'avons relevé au cours de nos investigations aucune autre convention spéciale conclue entre la société et l'un de ses administrateurs directement ou indirectement.

**Tunis, le 26 Avril 2005**  
**Le Commissaire aux Comptes**  
**Fayçal DERBEL**